

## ANNONCES LÉGALES

943057 **SCP Stéphane VOGLIMACCI NOTAIRE ASSOCIÉ 2010 PROPRIANO**

### CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :  
Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le 16 Juillet 2019, concernant :  
- M. Antoine Michel Roch (dit Roch) MARTINETTI, époux de Mme Anne Marie GIACOMONI, demeurant à SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO. Né à SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO le 16 août 1873. Décédé à SAINTE LUCIE DE TALLANO le 15 août 1936

Désignation des biens :  
- Diverses parcelles de terre cadastrées : Section G, N°37, Lieldit Oliveto, pour 03 a 50 ca, Section G, N°45, Lieldit Chioso d'Anna, pour 09 a 40 ca, Section G, N°46, Lieldit Chioso d'Anna, pour 06 a 04 ca, Section G, N°118, Lieldit Chioscia, pour 03 a 08 ca, Section G, N°167, Lieldit Capio, pour 04 a 85 ca, Section H, N°300, Lieldit Nespoli, pour 07 a 30 ca

- Une parcelle de terre sur laquelle se trouve la ruine de l'ancien moulin de Furtanella, cadastrée Section G, N°36, Lieldit OLIVETO, pour 02 a 79 ca (BND - Lot A 0002 : à prendre dans une plus grande contenance de 05a 58ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :  
- «Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr

POUR AVIS  
Me VOGLIMACCI  
Notaire

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAÏ D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL  
ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCÉDURE CIVILE  
LOI N°2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 17 janvier 2015, Madame Marie Madeleine OTTAVIANI, en son vivant retraitée, demeurant à CASANOVA (20250), née à CASANOVA (20250), le 16 novembre 1924, veuve de Monsieur HERSZ PASSOW et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale, décédée à SAN-NICOLAIO (20230) le 28 janvier 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Robert PROVENT, Notaire associé en la résidence de CORTÉ (20250), à Avenue Baron Mariani », le 18 juillet 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Robert PROVENT, notaire à CORTÉ (20250), référence CRPCEN : 20047, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

943398



PREFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Direction départementale des territoires et de la mer

## AVIS DE PUBLICITÉ

portant information d'une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime sur la commune d'Ajaccio

Conformément à l'article R2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques, la préfète de Corse, préfète de Corse du Sud, informe le public d'une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, déposée le 27 juin 2019 par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de Corse du Sud (CCI ACS) représentée par son président M. Paul Marccaggi.

Le projet concerne la mise en place de 4 coffres d'amarrage éco-conçus dans le golfe d'Ajaccio pour navire de grande plaisance de taille maximale 60 et 90 mètres. L'exploitation de ces 4 coffres d'amarrage sera réalisée par le port de pêche et de plaisance Tino Rossi.

Cette demande fait l'objet d'une instruction administrative, puis d'une enquête publique, conformément aux articles R2124-6 et 7 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les caractéristiques principales de la demande sont les suivantes :  
- mise en place de 4 dispositifs d'amarrage constitués chacun d'un corps-mort en éléments béton armé préfabriqués (entre 20 et 30 tonnes), d'une chaîne de mouillage équipée de 2 bouées intermédiaires de flottaison (entre 40 et 75 mètres), puis d'un coffre avec signalisation et permettant l'amarrage des navires.

Ces dispositifs seront éco-conçus par la réalisation de modules au niveau des corps-morts et des chaînes de mouillage.

- localisation :
- dispositif n°1: site de St François (41° 54' 53.14" N ; 8° 44' 6.10" E) pour navire de 60 mètres maximum représentant un cercle d'évitement de rayon 102 mètres ;
- dispositif n°2: site de St François (41° 54' 47.04" N ; 8° 44' 0.13" E) pour navire de 60 mètres maximum représentant un cercle d'évitement de rayon 120 mètres ;
- dispositif n°3: site de la Citadelle (41° 54' 59.53" N ; 8° 44' 40.23" E) pour navire de 60 mètres maximum représentant un cercle d'évitement de rayon 128 mètres ;
- dispositif n°4: site d'Aspretto (41° 55' 39.02" N ; 8° 45' 13.94" E) pour navire de 90 mètres maximum représentant un cercle d'évitement de rayon 132 mètres.

943065

## AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'ARBORI

L'arrêté préfectoral n°2A-2019-07-10-004 en date du 10 juillet 2019 déclare d'utilité publique les prélèvements d'eau destinée à l'alimentation humaine et instaure les périmètres de protection de la source Riadaccia.  
Le dossier d'enquête publique, l'arrêté préfectoral et les prescriptions correspondantes sont tenus à la disposition du public en mairie d'Arbori pendant 2 mois à compter de la signature de l'arrêté.

La Directrice Générale Agence Régionale de Santé de Corse

943066

## AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SALICE

L'arrêté préfectoral n°2A-2019-07-10-005 en date du 10 juillet 2019 déclare d'utilité publique les prélèvements d'eau destinée à l'alimentation humaine et instaure les périmètres de protection des sources Fugata, Alzetta Piatta et Bocca a e Forche.  
Le dossier d'enquête publique, l'arrêté préfectoral et les prescriptions correspondantes sont tenus à la disposition du public en mairie de Salice et d'Azzana pendant 2 mois à compter de la signature de l'arrêté.

La Directrice Générale Agence Régionale de Santé de Corse

## ANNONCE LÉGALE DE DISSOLUTION

DOMOTICORSE, SASU au capital de 2000 Euros  
Siège social : 11 rue Saint Joseph - 20200 BASTIA  
SIREN N°924 392 658 RCS BASTIA  
L'AGE du 22/07/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.  
Normé en qualité de liquidateur M Pascal Mouche (associé unique de la société DOMOTICORSE SASU, demeurant 11 rue Saint Joseph - 20200 BASTIA) et tixé le siège de la liquidation à la même adresse.

943021

Commune de SAINT ANDREA DI COTONE (Haute-Corse)

## CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

ETUDE DE MAÎTRES JACQUES POGGI ET SANDRINE POGGI-GONDOUNI NOTAIRES ASSOCIÉS A BASTIA (HAUTE-CORSE) VILLA HENRI, IMPASSE CAPANELLE SUCCESSIONS DE L'ETUDE MINGALON DU 8 RUE MIOT.

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUNI, notaire associé, le 11 juillet 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Monsieur Joseph Vincent POMPEI, époux de Monsieur Joséphine Antoinette Jeanne Philippine MICHELI demeurant à SAINT ANDREA DI COTONE (Haute-Corse) Hameau de Cotone.  
Né à SAINT ANDREA DI COTONE (Haute-Corse) le 6 janvier 1893.

Décédé depuis à SAINT ANDREA DI COTONE (Haute-Corse) le 1er juillet 1975.  
Portant sur les biens immobiliers ci-après : Un terrain, cadastré section D n° 163 «Forester» pour 01ha15a20ca, sur lequel est édifié quatre petits bâtiments en état de ruine.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : « Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

POUR AVIS Maître Sandrine POGGI-GONDOUNI Notaire

## VIE DES SOCIÉTÉS

943002

Par acte SSP du 27/05/2019, il a été constitué une Société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AVDB. Siège social : 20 rue Saint-Charles, 20000 AJACCIO. Objet social : acquisition, gestion et cession de participation dans toute société. Durée : 99 ans Président : M. Damien AUTON demeurant 20 rue Saint-Charles 20000 AJACCIO. Capital social : 105 000€, constitué d'un apport de 50 parts sociales de la société RMDA 811242270 RCS AJACCIO. Agrément cessions de titres pour les tiers. Immatriculation au RCS d'AJACCIO.



Commune de Lucciana

## AVIS D'APPEL A CONCURRENCE N° 2019-06

REALISATION DU PROJET MUSEOGRAPHIE DU MUSEE ARCHEOLOGIQUE DE MARIANA « PRINCE RAINIER III DE MONACO » LOTS N°01; 02; 03; 04; 05 ET 06

- 1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :  
COMMUNE DE LUCCIANA – SIREN : 21200148100010  
A Casa Cumuna, 1045, Corsu Lucciana, CS 30029, 20 290 LUCCIANA  
Tel : 04 95 30 14 30, Mèl : secretariat@mairie-lucciana.fr  
Adresse du profil acheteur : https://www.achatspublicscorse.com
- 2) OBJET DU MARCHÉ : Marché de travaux – exécution  
Réalisation du projet muséographique du musée archéologique de Mariana « Prince Rainier III de Monaco » (Lots n°01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 et 06)  
Lot n°01 : production audiovisuelle spectaculaire  
Lot n°02 : production audiovisuelle documentaire  
Lot n°03 : sociage  
Lot n°04 : impression supports graphiques  
Lot n°05 : maquettes  
Lot n°06 : matériel de support audiovisuel  
N°de référence: 2019-06  
Code NUTS: 832
- 3) PROCÉDURE DE PASSATION :  
Appel d'offres ouvert – Articles L2124-2 et R2124-2-1° du Code de la Commande Publique  
Cette procédure constitue une nouvelle consultation relative à l'attribution de ces lots, initiée à la suite de la décision du pouvoir adjudicateur de renoncer à passer le marché pour des motifs d'intérêt général.
- 4) REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Maire

5) TYPE DE MARCHÉ : marché de travaux;  
Code CPV : 45334000-0 - Installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction d'installations et d'appareils non classés ailleurs.

6) JUSTIFICATIONS À PRODURE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT :  
Les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). Ces éléments sont énumérés au règlement de la consultation.

943060

COMMUNE DE FORCIOLO

## APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE FORCIOLO.

Par arrêté préfectoral numéro 2A-2019-07-04-001 du 04 juillet 2019 et, par délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2019, la Carte Communale couvrant le territoire de la commune de FORCIOLO est approuvée conformément au dossier présenté en application de l'article R.163-9 du code de l'urbanisme. La délibération du Conseil Municipal et l'arrêté d'approbation de ce document d'urbanisme seront affichés pendant un mois en Mairie à partir de la date de parution du présent avis.

Le Maire : JP BOZZI.

943079

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juillet 2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination Sociale : L'IMPERIAL CONCEPT  
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Capital social : 1000 euros  
Siège social : 3 rue du Dr Stéphaneopoli, 20000 AJACCIO  
Objet social : Concept store de traitement et de prévention des signes de l'âge  
Président : Madame Emilie KURKJIAN demeurant 5 cours Général Leclerc-Palais Grandval, 20000 AJACCIO  
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.  
Clause d'admission : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées; chaque action donne droit à une voix.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

Pour avis

## AVIS D'APPELS

943058

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'AJACCIO ET DE LA CORSE DU SUD  
Hôtel Consulaire Qual'Hermier - CS. 320523

20179 Ajaccio Cedex 1  
Tél : +33 495116555  
Fax : +33 495214289  
URL : http://www.2a.cci.fr

OBJET DU MARCHÉ

N° 2019-AOO-044 " Marché de travaux d'impression pour les besoins de la CCIACS "

Lot n°1 : Impression sérigraphie

Lot n°2 : Impression numérique

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

OFFRE ÉCONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE APPRÉCIÉE EN FONCTION DES CRITÈRES ÉNONCÉS CI-DESSOUS AVEC LEUR PONDERATION

Valeur technique : 50%

Prix des prestations : 40%

Délai de livraison : 10%

TYPE DE PROCÉDURE : Appel d'offres Ouvert

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Lundi 09 Septembre 2019 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : http://www.boamp.fr - Annonce 19-112324 du 19/07/2019  
Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : http://www.2a.cci.fr

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION CHARGÉE DE L'INSERTION : 19 juillet 2019

943020

fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). Ces éléments sont énumérés au règlement de la consultation.  
A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations des articles R2143-3 à R2143-12 du Code de la Commande Publique.

7) LIEU D'EXÉCUTION : LUCCIANA

8) DURÉE D'EXÉCUTION MAXIMALE : 6 (six) mois, soit 26 (vingt six) semaines

9) DES VARIANTES SERONT PRISES EN CONSIDÉRATION : non

10) CRITÈRES DE SÉLECTION :  
CRITÈRES DE CHOIX DES CANDIDATURES :  
Capacités professionnelles, techniques et financières  
Critères de jugement des offres :  
Valeur technique : 50%  
Prix des prestations : 40%  
Délais : 10%

11) MODE D'OBTENTION DU DOSSIER :  
Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com

12) DÉLAI LIMITE DE REMISE DES OFFRES : mardi 10 septembre 2019 à 12h  
Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur : https://www.achatspublicscorse.com conformément au règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00-12h30 et 14h00-18h00.

13) DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 180 (cent quatre-vingt) jours

14) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COMPLÉMENTAIRES :  
Commune de Lucciana  
A Casa Cumuna de LUCCIANA, 1045, Corsu LUCCIANA, 20290 LUCCIANA  
Téléphone : 04 95 30 14 30, Mèl : secretariat@mairie-lucciana.fr

15) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES :  
Pierre Louis FALOCI, 9 bd de Port Royal 75013 Paris  
Tél.: 01 45 35 09 59 Mèl : agence.faloci@wanadoo.fr

16) RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES :  
Equipe du musée de site archéologique de Mariana  
Tél : 04 95 30 14 30 - Mèl: patrimoine@mairie-lucciana.fr

17) DATE D'ENVOI DE L'AVIS : 18 juillet 2019

18) INTRODUCTION DE RECOURS :  
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :  
Tribunal administratif de Bastia – chemin Montepiano – 20 200 – BASTIA. Tel : 04 95 32 86 66 ; fax : 04 95 32 38 55 - Email : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Le Maire, Joseph GALLETTI